

Komisyon Episkopal Nasyonal Jistis ak Lapè
Commission Episcopale Nationale Justice et Paix

Secrétariat national

BP 1572

Port-au-Prince Haïti 6110

Tel / Fax 222 78 99

justicepaixha@yahoo.com

jilap.national@forumcitoyen.org.ht

www.forumcitoyen.org.ht/jilap

Port-au-Prince, 25 juillet 2006

Note de presse
Concernant les collectivités territoriales

La Commission Episcopale Nationale Justice et Paix vous salue tous. Avec tant d'autres secteurs de la société, la Commission partage ses préoccupations pour le déroulement du processus électoral. Qu'est-ce qui empêche le processus d'avancer correctement? La Commission a toujours défendu la position que les collectivités territoriales constituent le fondement de la démocratie. Les communautés et les collectivités locales, les sections communales et les communes sont des entités cruciales pour enraciner la démocratie dans le pays.

1. Nous sommes inquiets, quand on déclare il n'y a plus de moyens financiers ni au niveau national, ni au niveau de la communauté internationale pour réaliser ces élections locales. Est-ce que tous ces entités n'ont pas prétendu et répété comment la démocratie et la participation citoyenne sont importantes pour le pays?

Une autre question s'impose toujours. Si les élections exigent chaque fois un gros investissement financier de ce genre, quel est l'avenir du processus électoral? Est-ce que le processus électoral ne devrait pas pouvoir s'appuyer davantage sur l'engagement citoyen direct? N'est-ce pas lui le seul garanti d'une démocratie réelle dans le pays?

2. Voici des points qui méritent une attention particulière dans la poursuite du processus électoral, selon les rapports qui nous sont parvenus après le deuxième tour :
 - a. Les listes électorales doivent être claires. Elles doivent être faciles à consulter, sans difficultés majeures, surtout en cas de participation massive au scrutin ;
 - b. Les agents administratifs électoraux, engagés par le CEP pour assister les électeurs à l'occasion des joutes électorales d'avril dernier, doivent être mieux imbus de leur rôle. Ils doivent être mieux préparés et plus actifs pour assister les électeurs à trouver leurs bureaux de votes rapidement et correctement ;
 - c. Depuis le commencement du processus électoral en 2005, un nombre de jeunes garçons et filles ont atteint l'âge de 18 ans. Comment pense-t-on de répondre à leur droit politique de participer au vote ?

- d. Pour les élections à venir, les limites entre les centres des villes et les sections communales doivent être clairement fixées. Les listes électorales doivent être clairement établies pour permettre aux citoyens de voter pour leurs représentants respectifs : magistrats, délégués de ville, Kasec, Asec ;
 - e. A plusieurs reprises nous avons plaidés en faveur des analphabètes. Ils rencontraient de sérieuses difficultés le 7 février avec les bulletins de vote à nombreux candidats. Comment se présenteront les élections locales où de nouveaux un grand nombre de candidats s'annoncent pour les différentes fonctions ?
 - f. Un nombre de centres de vote sont définitivement inadaptés au nombre de votants qu'ils doivent accueillir.
3. Une comparaison entre les élections du 7 février et celles du 21 avril 2006, nous permettent de constater davantage de violence, d'intolérance et de fraude durant le deuxième tour pour députés et sénateurs. Plus les élections se rapprochent des intérêts locaux, plus l'intolérance entre les candidats augmente. Déjà des menaces sont proférées contre des candidats dans certaines zones. La Commission Justice et Paix exprime ses appréhensions à l'approche des élections locales. Il faudrait bien les préparer avec tous les acteurs.
- a. Un programme d'éducation civique devrait aider les candidats et leurs partisans à comprendre que l'engagement politique n'est pas une simple lutte pour le pouvoir, mais un engagement pour construire les communautés locales dans l'intérêt de tous ;
 - b. Les partis politiques doivent être clairs avec leurs représentants locaux en ce qui regarde la tolérance et l'esprit citoyen qui doit marquer leurs attitudes. Ils doivent rappeler le code éthique signé par les partis comme guide pour leurs comportements ;
 - c. Le CÉP doit prendre des sanctions contre tout candidat qui encourage ou qui est impliqué dans des actes de violence ;
 - d. L'Etat doit prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires avant et après les élections locales, surtout dans les zones fragiles.

La Commission nationale Justice et Paix renouvelle sa confiance dans le bon sens du peuple haïtien qui est capable de discerner ce qui lui est avantageux. Elle demande à tous et à toutes de considérer sérieusement les élections locales ; de choisir des candidats honnêtes, compétents et dévoués à l'avancement de leurs localités. Elle demande à tous et à toutes de ne pas se laisser prendre dans le piège des intérêts douteux qui n'ont aucun lien avec les intérêts des communautés locales. Surtout, la Commission demande à tous et à toutes de ne pas se laisser prendre dans le piège de la violence.

Pour le Comité Directeur National,
P. Jean Hanssens, dir.